

[Texte]

The problem we have in our federation, as opposed to other federations, is that all the arbitration mechanisms in our federation are weighed in favour of the federal government. That's true for spending power, it's true for the composition of the Supreme Court of Canada. We are the only jurisdiction that names the justices to the Supreme Court when in other federations it is a shared jurisdiction.

We have the declaratory power that is not used very much but that you referred to, and residual powers that create a situation such that if you take spending powers and residual powers together, the whole dynamic evolution of our federation is weighed in favour of the federal government.

I think that is what has been at the centre of some of the irritants that we've experienced with the provinces. I mention that because that's the context in which we're now looking at residual powers, and what we're saying is that in the case of residual powers that imbalance should be corrected.

Since we draw no head of power, no jurisdiction, in the area of the environment from any residual powers, what we're saying is that that would not change substantially the way we are doing business today.

Ms Karen Brown (Vice-Chair, Federal Environmental Assessment Review Office, Department of the Environment): Actually, we were quite surprised this morning to hear the Canadian Bar Association indicate that we were out of step with the government's proposals on self-government, because in the bill itself in several areas the current and proposed self-government bodies are recognized explicitly as jurisdictions in their own right.

Not only are the self-government bodies there, but also the bodies pursuant to land claims agreements. The Constitution Act contemplated, for example, that there could be a substitution for some of the environmental assessment procedures in claims areas such as the Inuvialuit Final Agreement, that concept. It's very well entrenched in the bill both with respect to participation with joint reviews, for example, where there are joint common understandings, and a special procedure for Indian reserves. The concept that they put forward about opting in and opting out is one we are looking at because that may be a very good approach for this kind of legislation.

With respect to delegation, the concept there was not meant to diminish the importance of the native people's involvement. It really was put in as a way to try to harmonize many of the activities with the provinces. It wasn't clearly intended to look on the aboriginal peoples as delegates of the government at all. In fact, they are given jurisdiction status in clauses 8 and 37 as well as in clause 45.

Mr. Charest: I anticipate that in the clause-by-clause examination of Bill C-13, if there are suggestions that come forward, we'll certainly look at them.

[Traduction]

Le problème dans notre fédération, comparativement à certaines autres, c'est que tous les mécanismes d'arbitrage penchent en faveur du gouvernement fédéral. C'est le cas pour le pouvoir de dépenser, et c'est le cas aussi pour la composition pour la Cour suprême du Canada. Notre pays est le seul où c'est le gouvernement fédéral qui nomme les juges de la Cour suprême, alors qu'il s'agit d'une compétence partagée dans les autres fédérations.

Nous avons un pouvoir déclaratoire que nous n'utilisons pas très souvent, mais dont vous avez parlé, ainsi qu'un pouvoir résiduel. Si l'on prend ensemble le pouvoir de dépenser et le pouvoir résiduel, il s'ensuit que toute l'évolution de notre fédération penche en faveur du gouvernement fédéral.

Je pense que c'est le cas même de certains des problèmes que nous avons connus dans nos relations avec les provinces. Si je le mentionne, c'est parce que c'est dans ce contexte qu'il faut maintenant étudier la question du pouvoir résiduel. Ce que nous disons, c'est que ce déséquilibre devrait être corrigé.

Puisque ce n'est pas en vertu du pouvoir résiduel que le gouvernement fédéral exerce sa compétence en matière d'environnement, cela ne changerait pas beaucoup à notre avis notre façon de procéder.

Mme Karen Brown (vice-présidente, Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, ministère de l'Environnement): En fait, nous avons été très surpris ce matin d'entendre les représentant de l'Association du Barreau canadien dire que nous sommes en contradiction avec les propositions du gouvernement au sujet de l'autonomie gouvernementale parce que le projet de loi lui-même reconnaît explicitement les pouvoirs des organismes actuels et proposés qui permettraient aux autochtones de se gouverner eux-mêmes, dans plusieurs domaines.

Non seulement ces organismes existent mais il y a aussi des instances constituées aux termes d'accords sur des revendications territoriales. La Loi constitutionnelle prévoyait par exemple qu'il pourrait être possible de remplacer certains mécanismes d'évaluation environnementale dans les secteurs visés par ces revendications, par exemple dans le cas de la convention définitive des Inuvialuits. Ce principe est reconnu très clairement dans le projet de loi, tant en ce qui concerne la participation aux examens conjoints, par exemple, où il existe des ententes communes, que dans le cas des mécanismes spéciaux prévus pour les réserves indiennes. La possibilité de s'engager dans le processus et de s'en retirer nous intéresse parce que c'est peut-être une excellente solution pour ce genre de loi.

En ce qui concerne la délégation des pouvoirs, ce principe ne vise pas à réduire l'importance de la participation des autochtones. L'intention véritable de cette mesure était d'essayer d'harmoniser beaucoup de ces activités avec celles des provinces. Il n'était absolument pas question de considérer les peuples autochtones comme des délégués du gouvernement. En fait, les articles 8 et 37, ainsi que l'article 45, accordent aux organismes autochtones le statut d'autorités responsables.

M. Charest: Quand viendra le temps d'étudier le projet de loi C-13 article par article, nous étudierons certainement toutes les suggestions qui seront faites à ce moment-là.